

---

---

**Machines portatives à moteur non  
électrique — Exigences de sécurité —**

**Partie 11:  
Grignoteuses et cisailles**

*Hand-held non-electric power tools — Safety requirements —*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
*Part 11: Nibblers and shears*  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 11148-11:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5a26ac973e/iso-11148-11-2011>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 11148-11:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5a26ac973e/iso-11148-11-2011>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos .....	iv
Introduction.....	v
<b>1</b> <b>Domaine d'application .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives.....</b>	<b>2</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions .....</b>	<b>2</b>
<b>3.1</b> <b>Termes et définitions généraux .....</b>	<b>2</b>
<b>3.2</b> <b>Termes et définitions relatifs aux grignoteuses et cisailles .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b> <b>Exigences de sécurité et/ou mesures de prévention .....</b>	<b>4</b>
<b>4.1</b> <b>Généralités .....</b>	<b>4</b>
<b>4.2</b> <b>Sécurité mécanique.....</b>	<b>4</b>
<b>4.3</b> <b>Sécurité thermique .....</b>	<b>5</b>
<b>4.4</b> <b>Réduction du bruit.....</b>	<b>5</b>
<b>4.5</b> <b>Vibrations .....</b>	<b>6</b>
<b>4.6</b> <b>Matériaux et produits traités, utilisés ou dégagés.....</b>	<b>6</b>
<b>4.7</b> <b>Ergonomie.....</b>	<b>7</b>
<b>4.8</b> <b>Commandes .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b> <b>Vérification .....</b>	<b>8</b>
<b>5.1</b> <b>Conditions générales des essais.....</b>	<b>8</b>
<b>5.2</b> <b>Bruit .....</b>	<b>8</b>
<b>5.3</b> <b>Vibrations .....</b>	<b>8</b>
<b>5.4</b> <b>Démarrage intempestif.....</b>	<b>8</b>
<b>5.5</b> <b>Fabrication de la machine .....</b>	<b>8</b>
<b>5.6</b> <b>Structure de vérification .....</b>	<b>9</b>
<b>6</b> <b>Informations pour l'utilisation.....</b>	<b>9</b>
<b>6.1</b> <b>Marquage, signes et avertissements écrits.....</b>	<b>9</b>
<b>6.2</b> <b>Notice d'instructions.....</b>	<b>10</b>
<b>6.3</b> <b>Instructions de fonctionnement.....</b>	<b>15</b>
<b>6.4</b> <b>Données .....</b>	<b>16</b>
<b>6.5</b> <b>Instructions pour la maintenance.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe A (informative) Liste des phénomènes dangereux significatifs .....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe B (informative) Exemples de grignoteuses et cisailles couvertes par la présente partie de l'ISO 11148.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe C (normative) Symboles pour étiquettes et signes.....</b>	<b>20</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>21</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 11148-11 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 118, *Compresseurs, machines portatives pneumatiques, machines et équipements pneumatiques* sous-comité SC 3, *Machines portatives pneumatiques et machines pneumatiques*.

L'ISO 11148 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Machines portatives à moteur non électrique — Exigences de sécurité*.

- *Partie 1: Machines portatives de pose d'éléments de fixation non filetés*
- *Partie 2: Machines de découpe et de sertissage*
- *Partie 3: Perceuses et taraudeuses*
- *Partie 4: Machines portatives non rotatives à percussion*
- *Partie 5: Perceuses à percussion rotatives*
- *Partie 6: Machines d'assemblage pour éléments de fixation filetés*
- *Partie 7: Meuleuses*
- *Partie 8: Polisseuses-lustreuses et ponceuses*
- *Partie 9: Meuleuses d'outillage*
- *Partie 10: Machines portatives à compression*
- *Partie 11: Grignoteuses et cisailles*
- *Partie 12: Scies circulaires, scies oscillantes et scies alternatives*

Une Partie 13, traitant des machines à enfoncer les fixations, est en préparation.

## Introduction

Le présent document est une norme de type C tel que mentionné dans l'ISO 12100.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux couverts sont indiqués dans le domaine d'application du présent document.

Lorsque des exigences de la présente norme de type C sont différentes de celles énoncées dans les normes de type A ou les normes de type B, les exigences de la présente norme de type C prévalent sur celles des autres normes, pour les machines ayant été conçues et fabriquées conformément aux exigences de la présente norme de type C.

L'ISO 11148 comporte plusieurs parties indépendantes traitant des différents types de machines portatives non électriques.

Certaines parties de l'ISO 11148 couvrent des machines portatives non électriques mues par un moteur à combustion interne alimenté par un carburant gazeux ou liquide. Dans chacune de ces parties, les aspects de sécurité relatifs aux moteurs à combustion interne sont traités dans une annexe normative.

Ces parties sont des normes de type C et se réfèrent aux normes de types A et B appropriées lorsque de telles normes sont applicables.

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 11148-11:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5a26ac973e/iso-11148-11-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5a26ac973e/iso-11148-11-2011>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 11148-11:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5a26ac973e/iso-11148-11-2011>

# Machines portatives à moteur non électrique — Exigences de sécurité —

## Partie 11: Grignoteuses et cisailles

**IMPORTANT** — Les couleurs représentées dans le fichier électronique du présent document ne peuvent être considérées comme une représentation réelle ni à l'affichage à l'écran, ni à l'impression. À des fins de comparaison de couleurs, consulter l'ISO 3864-4 qui fournit des caractéristiques colorimétriques et photométriques ainsi que, à titre d'indication, des références à des systèmes de classification des couleurs.

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 11148 spécifie des exigences de sécurité pour les machines portatives non électriques (ci-après appelées «grignoteuses et cisailles») animées d'un mouvement alternatif pour grignoter et cisailer. Les grignoteuses et cisailles peuvent être alimentées par air comprimé ou par un fluide hydraulique, et sont prévues pour être utilisées par un seul opérateur et être portées par la ou les mains de l'opérateur avec ou sans suspension, par exemple à l'aide d'un équilibreur.

NOTE 1 À la date de publication de la présente partie de l'ISO 11148, aucune grignoteuse ou cisaille entraînée par un moteur à combustion interne n'est connue. Quand elles auront été identifiées, la présente partie de l'ISO 11148 sera amendée pour les y incorporer.

La présente partie de l'ISO 11148 est applicable:

- aux grignoteuses;
- aux cisailles.

NOTE 2 Pour des exemples de grignoteuses et cisailles, voir l'Annexe B.

La présente partie de l'ISO 11148 ne couvre pas les exigences spécifiques et les modifications des grignoteuses et cisailles destinées à être montées dans un châssis.

La présente partie de l'ISO 11148 traite de tous les phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux significatifs qui sont pertinents pour les grignoteuses et cisailles lorsqu'elles sont utilisées normalement et lorsqu'elles font l'objet d'un mauvais usage raisonnablement prévisible par le fabricant, à l'exception de l'usage des grignoteuses et cisailles dans une atmosphère potentiellement explosible.

NOTE 3 L'EN 13463-1 fournit des exigences pour les équipements non électriques utilisés dans des atmosphères potentiellement explosibles.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3857-3, *Compresseurs, outils et machines pneumatiques — Vocabulaire — Partie 3: Outils et machines pneumatiques*

ISO 5391, *Machines portatives pneumatiques et machines pneumatiques — Vocabulaire*

ISO 12100:2010, *Sécurité des machines — Principes généraux de conception — Appréciation du risque et réduction du risque*

ISO 13732-1, *Ergonomie des ambiances thermiques — Méthodes d'évaluation de la réponse humaine au contact avec des surfaces — Partie 1: Surfaces chaudes*

ISO 13732-3, *Ergonomie des ambiances thermiques — Méthodes d'évaluation de la réponse humaine au contact avec des surfaces — Partie 3: Surfaces froides*

ISO 13851, *Sécurité des machines — Dispositifs de commande bimanuelle — Aspects fonctionnels et principes de conception*

ISO 15744, *Machines portatives à moteur non électrique — Code pour le mesurage du bruit — Méthode d'expertise (classe de précision 2)*

ISO 17066, *Outils hydrauliques — Vocabulaire*

ISO 28927-7, *Machines à moteur portatives — Méthodes d'essai pour l'évaluation de l'émission de vibrations — Partie 7: Grignoteuses et cisailles*

EN 12096, *Vibrations mécaniques — Déclaration et vérification des valeurs d'émission vibratoire*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5a26ac973e/iso-11148-11-2011>

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 3857-3, l'ISO 5391, l'ISO 12100 et l'ISO 17066 (pour les outils hydrauliques) ainsi que les suivants s'appliquent.

### 3.1 Termes et définitions généraux

#### 3.1.1

##### **machine portative**

machine, actionnée par une ou deux mains, entraînée par un moteur rotatif ou linéaire, alimentée par air comprimé, un fluide hydraulique, un carburant gazeux ou liquide, de l'électricité ou de l'énergie stockée (par exemple par un ressort), destinée à effectuer un travail mécanique et conçue de sorte que le moteur et la machine constituent un ensemble qui puisse être facilement transporté sur le lieu d'utilisation

NOTE Les machines portatives entraînées par de l'air ou du gaz comprimé sont appelées machines pneumatiques (ou machines à air). Les machines portatives entraînées par un liquide hydraulique sont appelées machines hydrauliques.

#### 3.1.2

##### **outil**

##### **outil rapporté**

élément monté dans la grignoteuse ou la cisaille pour effectuer le travail prévu

#### 3.1.3

##### **accessoire d'entretien**

accessoire destiné à la maintenance ou à l'entretien de la grignoteuse ou la cisaille



**3.1.4****organe de commande**

dispositif permettant de mettre en marche et d'arrêter la grignoteuse ou la cisaille, de changer le sens de rotation ou de commander les paramètres fonctionnels, tels que la vitesse et la puissance

**3.1.5****dispositif de marche/arrêt****commande des gaz**

commande manuelle sur la grignoteuse ou la cisaille contrôlant la marche/l'arrêt de la source d'énergie du moteur

**3.1.6****dispositif de marche/arrêt à commande à action maintenue****commande des gaz à pression constante**

dispositif de marche/arrêt qui retourne automatiquement à la position OFF (arrêt) lorsque la pression sur l'actionneur du dispositif de marche/arrêt cesse d'être appliquée

**3.1.7****dispositif de marche/arrêt à verrouillage****commande des gaz à pression constante avec déverrouillage instantané**

dispositif de marche/arrêt à action maintenue pouvant être verrouillé en position ON (marche) et conçu pour permettre d'éteindre la grignoteuse ou la cisaille d'un simple mouvement du ou des mêmes doigts qui ont servi à l'allumer

**3.1.8****dispositif de marche/arrêt à déverrouillage****commande des gaz à déverrouillage**

dispositif de marche/arrêt qui s'enclenche automatiquement en position OFF (arrêt) lorsque l'actionneur est relâché et lorsque deux mouvements sont nécessaires pour alimenter la grignoteuse ou la cisaille

**3.1.9****dispositif de marche/arrêt à verrouillage positif****commande des gaz à verrouillage positif**

dispositif de marche/arrêt qui reste en position ON (marche) jusqu'à ce qu'il soit modifié manuellement

**3.1.10****pression maximale de fonctionnement**

pression maximale à laquelle une grignoteuse ou une cisaille peut fonctionner

**3.1.11****flexible de raccordement**

flexible pneumatique, reliant le flexible pneumatique principal à une machine pneumatique, dans le but de fournir une plus grande souplesse

**3.1.12****pression d'air nominale**

pression d'air, requise à l'entrée d'air de la machine afin d'assurer la performance nominale de la machine, aussi considérée comme étant la pression maximale à laquelle la machine peut fonctionner

**3.1.13 Vitesse nominale****3.1.13.1****vitesse nominale**

〈machine pneumatique〉 vitesse d'une machine pneumatique à vide et à pression pneumatique nominale à l'entrée de l'outil

NOTE La vitesse nominale est exprimée en tours par minute.

**3.1.13.2**

**vitesse nominale**

(machine hydraulique) vitesse d'une machine hydraulique à vide et avec le débit nominal au port d'entrée

NOTE La vitesse nominale est exprimée en tours par minute.

**3.1.14**

**vitesse maximale atteignable**

vitesse maximale, que la machine peut atteindre dans les conditions les plus défavorables de mauvais réglage ou défaillance de ses dispositifs de commande de vitesse, quand de l'air comprimé est fourni à la pression marquée sur la grignoteuse ou la cisaille

**3.1.15**

**dispositif de suspension**

dispositif fixé à la machine dont l'objectif premier est de réduire la contrainte subie par l'opérateur en raison du poids de la machine

NOTE Ce dispositif peut également avoir une seconde fonction de transmission d'un couple de réaction.

**3.2 Termes et définitions relatifs aux grignoteuses et cisailles**

**3.2.1**

**grignoteuse**

machine utilisée pour découper des tôles, travaillant par enlèvement de matière grâce au mouvement alternatif d'un poinçon mobile et d'une matrice fixe

**3.2.2**

**cisaille**

machine utilisée pour découper des tôles par cisailage, entraînant une lame animée d'un mouvement alternatif par rapport à une lame fixe

iteh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)  
ISO 11148-11:2011  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5a26ac973e/iso-11148-11-2011>

**4 Exigences de sécurité et/ou mesures de prévention**

**4.1 Généralités**

Les machines doivent être conformes aux exigences de sécurité et/ou aux mesures de prévention du présent article, et être vérifiées conformément à l'Article 5. De plus, les machines doivent être conçues suivant les principes de l'ISO 12100 pour les phénomènes dangereux pertinents mais non significatifs qui ne sont pas traités dans la présente partie de l'ISO 11148.

Les mesures adoptées pour satisfaire aux exigences de l'Article 4 doivent tenir compte de l'état de la technique.

Il est reconnu que l'optimisation de la conception en vue de la conformité à certaines mesures de sécurité peut résulter en une dégradation des performances d'autres exigences de sécurité. Dans de tels cas, il est requis de trouver un équilibre entre les différentes exigences afin de concevoir une grignoteuse ou une cisaille qui satisfasse à chaque exigence, dans la mesure où cela peut raisonnablement être mis en application et reste adapté au but recherché.

**4.2 Sécurité mécanique**

**4.2.1 Surfaces, arêtes et angles**

Les parties accessibles des grignoteuses ou cisailles, à l'exception de l'outil, ne doivent pas comporter d'arêtes ou d'angles vifs ni de surfaces rugueuses ou abrasives; voir l'ISO 12100:2010, 6.2.2.1.

#### 4.2.2 Surface d'appui et stabilité

Les grignoteuses ou cisailles doivent être conçues de manière qu'elles puissent être posées et rester dans une position stable sur une surface plane.

#### 4.2.3 Projection de fluide hydraulique

Les systèmes hydrauliques des grignoteuses ou cisailles doivent être enfermés pour éviter les projections des fluides sous hautes pressions.

#### 4.2.4 Fabrication de la machine

La grignoteuse ou la cisaille doit être conçue et fabriquée de façon à empêcher le desserrage ou la perte de composants lors de son utilisation, y compris lors de manipulations sans précaution ou de chutes occasionnelles, qui peuvent compromettre les fonctions de sécurité. Les vérifications doivent se faire conformément à 5.5.

### 4.3 Sécurité thermique

Les températures de surface des pièces des grignoteuses et des cisailles, qui sont tenues pendant l'utilisation ou qui peuvent être touchées par inadvertance, doivent satisfaire aux exigences de l'ISO 13732-1 et de l'ISO 13732-3.

Les machines pneumatiques doivent être conçues de manière à réduire l'effet de refroidissement des poignées et autres zones de préhension par l'air refoulé.

### 4.4 Réduction du bruit

La grignoteuse ou cisaille doit être conçue et fabriquée de manière que les émissions sonores soient réduites au minimum, en tenant compte des progrès techniques et de la disponibilité de moyens permettant de réduire le bruit, en particulier à la source. Les principes pour concevoir des grignoteuses et cisailles avec de faibles émissions sonores sont mentionnés dans l'ISO/TR 11688-1 et l'ISO/TR 11688-2.

Lors de l'utilisation d'une grignoteuse ou d'une cisaille, l'émission sonore provient de trois sources principales:

- la grignoteuse ou la cisaille elle-même;
- l'outil;
- la pièce travaillée.

NOTE En général, le bruit émis en raison des caractéristiques de la pièce travaillée ne peut pas être contrôlé directement par le fabricant de la grignoteuse ou la cisaille.

Les sources types de bruit émis par la grignoteuse ou la cisaille elle-même sont

- a) le moteur et le mécanisme d'entraînement,
- b) l'air ou les gaz refoulés, et
- c) les vibrations ou impacts.

Lorsque l'air ou les gaz refoulés sont les principales sources de bruit, la conception doit prévoir des moyens pour réduire le bruit, comme un silencieux ou un dispositif équivalent.

Une autre solution, lorsqu'elle peut être envisagée, consiste à diriger l'air ou les gaz refoulés dans un flexible à l'écart de l'opérateur.

Le bruit engendré par les vibrations peut souvent être réduit à l'aide d'une isolation et d'un dispositif d'amortissement des vibrations.

Cette liste n'est pas exhaustive; s'il existe d'autres mesures techniques plus efficaces pour réduire le bruit, il convient que le fabricant les utilise.

#### 4.5 Vibrations

La grignoteuse ou la cisaille doit être conçue et fabriquée de manière que les vibrations soient réduites au minimum au niveau des poignées et de tout autre élément en contact avec les mains de l'opérateur, en tenant compte des progrès techniques et de la disponibilité des moyens permettant de réduire les vibrations, notamment à la source. Les principes pour concevoir des grignoteuses et des cisailles avec de faibles vibrations sont mentionnés dans la CR 1030-1.

Les sources types de vibrations émises par une grignoteuse ou une cisaille sont

- les impacts,
- les moteurs mal conçus, et
- les résonances dans la structure de la machine, notamment au niveau des poignées et de leurs supports.

Il a été démontré que les caractéristiques de conception suivantes sont efficaces et il convient que les fabricants les prennent en compte lorsqu'ils élaborent les grignoteuses et les cisailles:

- a) masses de réaction et ressorts;
- b) inertie croissante;
- c) carter ou poignées isolés.

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**  
ISO 11148-11:2011  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6003c181-f0b2-4b5a-9b24-6d5236e973e/iso-11148-11-2011>

Cette liste n'est pas exhaustive; s'il existe d'autres mesures techniques plus efficaces pour réduire les vibrations, il convient que le fabricant les utilise.

#### 4.6 Matériaux et produits traités, utilisés ou dégagés

##### 4.6.1 Air ou gaz refoulé

Les grignoteuses et les cisailles entraînées par de l'air ou du gaz comprimé doivent être conçues afin que l'air ou les gaz rejetés soient dirigés de manière qu'ils n'entraînent pas de phénomènes dangereux pour l'opérateur et que tout autre effet soit minimisé, par exemple poussière de la pièce travaillée et air ou gaz réfléchi par la pièce travaillée dirigés vers l'opérateur.

##### 4.6.2 Lubrifiants

Le fabricant doit prendre en compte les aspects environnementaux et de santé des opérateurs lorsqu'il spécifie les lubrifiants à utiliser.

##### 4.6.3 Poussière et fumées

La grignoteuse ou cisaille doit être conçue, dans la mesure du raisonnable, de manière à faciliter la collecte et l'évacuation ou la suppression des particules de poussière et des fumées véhiculées par l'air et générées par l'usinage. La notice d'instructions doit comprendre suffisamment d'informations pour permettre un contrôle adéquat des risques émanant de la poussière et des fumées.